

Lausanne, le 3 mars 2021

**MODALITÉS DU PREMIER TOUR DU CONCOURS D'ADMISSION À LA FILIÈRE BACHELOR
 THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE 2021**

Consignes d'enregistrement des vidéos par les candidat·es

Délai d'envoi des vidéos : 23.04.2021 à minuit

Les candidates et candidats sont invité·es à transmettre des enregistrements vidéo en réponse aux consignes ci-dessous. Aucune audition n'aura lieu dans les locaux de la haute école.

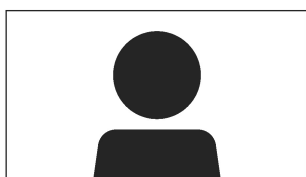
Les candidatures par vidéo doivent inclure 4 vidéos distinctes :

1. Un monologue face-caméra de 2 minutes maximum (2'00) tiré du répertoire littéraire (théâtre, poésie, littérature, ...). La séquence devra être cadrée en plan fixe de valeur « gros plan »¹ :
2. Une vidéo de maximum 2 minutes (2'00), durant laquelle le·la candidat·e se présente et parle de ses motivations pour jouer et venir étudier à La Manufacture. Pas de contrainte spécifique sur le cadrage de la séquence.
3. Un extrait de 3 minutes (3'00) maximum d'une scène dialoguée au choix du·de la candidat·e issue du répertoire théâtral classique ou contemporain. La scène devra être filmée en plan fixe de valeur « plan moyen, en pied »².
4. Une vidéo carte blanche d'une durée maximum de 2 minutes (2'00). Aucune exigence particulière ni contrainte spécifique de cadrage pour cette séquence.

Ces vidéos doivent être déposées (*uploadées*) sur une plateforme de streaming en ligne (vimeo, youtube, ...) et un lien privé doit nous être fourni, en effet, ces vidéos ne doivent pas être publiques.

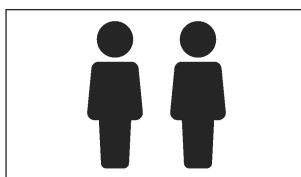
Ces vidéos doivent être enregistrées sans effet ni filtre et spécifiquement pour cette audition. Les enregistrements de travaux antérieurs ou de présentations publiques ne seront pas pris en compte. Ils doivent respecter les consignes ci-dessus pour être pris en considération par le jury.

1



GROS PLAN

2



PLAN MOYEN, EN PIED